

Adresse de la société populaire d'Eprenay, qui invite la Convention à rester à son poste et la remercie du décret rendu en faveur des noirs, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Eprenay, qui invite la Convention à rester à son poste et la remercie du décret rendu en faveur des noirs, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 698;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31562\\_t1\\_0698\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31562_t1_0698_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

dans leurs âmes et que l'anéantissement des tyrans sera enfin le fruit de toutes les volontés.

DUFOUR (*présid.*), LEMOMILLY (*v.-présid.*),  
SAUSSAIS (*v.-présid.*), SERRACIN (*secrét.*),  
CUGNOZ (*secrét.*), LEFEVRE (*secrét.*).

### 39

La société populaire, républicaine et montagnarde d'Épernay, ne veut de paix que celle qui sera signée sur le cercueil des tyrans; elle invite la Convention à rester à son poste, et la remercie du décret qu'elle a rendu en faveur des noirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Épernay, s.d.] (2).

« Citoyens législateurs,

Les sans culottes d'Épernay seraient fâchés d'être les derniers à vous féliciter sur la loi du 14 frimaire. Le système révolutionnaire qu'elle établit rendra au corps politique l'action et l'énergie que la malveillance s'attache à lui ôter; vous avez encore une fois bien mérité de la Patrie, mais vous avez bien mérité du genre humain en brisant les fers des gens de couleur; depuis longtemps l'humanité sollicitait ce grand acte de justice nationale; sur un sol libre, il ne doit exister que des hommes libres et quelle que soit la couleur que le climat leur imprime; tous les hommes sont égaux. C'est cette grande vérité que vous avez proclamé solennellement à la face des Nations. Mais la France que vous gouvernez avec tant de sagesse est appelée à de plus hautes destinées. Encore quelques efforts et l'esclavage disparaîtra de la surface de l'Europe; encore quelques instans et les peuples seront délivrés du joug odieux des tyrans, c'est à la France qu'ils seront redevables de ce bienfait.

Les tyrans ont parlé de paix et dans quels tems? Dans un moment où ils sont aux abois, où les armes de la République sont partout triomphantes. D'ailleurs fait-on la paix avec la peste et la famine, non... On détruit ces fléaux par les moyens les plus prompts. Eh bien les tyrans sont des fléaux plus terribles encore qu'il faut se hâter d'anéantir par tous les moyens possibles. Les habitans de l'Afrique font-ils la paix avec les tigres qui tous les jours cherchent à les dévorer; et bien les tigres couronnés sont des animaux plus féroces encore, ainsi point de paix avec les tyrans. La paix que les sans-culottes leur doivent est celle des tombeaux, ils sauront bien la leur procurer et bientôt, il ne restera des tyrans qu'un souvenir toujours fâcheux et longtemps prolongé dans l'avenir par les crimes dont ils sont souillés, alors nous traiterons avec les peuples qu'ils oppriment et cette paix-là signée sur le cercueil des tyrans sera durable, elle sera éternelle, parce qu'elle ne sera qu'un véritable traité de famille. S. et F. »

DUJARDIN (*présid.*), MAISEUX (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 457.

(2) C. 295, pl. 996, p. 1.

### 40

La société populaire de Cusset félicite la Convention sur le décret qui abolit l'esclavage des nègres. La liberté que vous avez, dit elle, rendue aux colonies, va devenir une étincelle qui embrâsera tous les peuples; l'exemple de la nation française, qui fait allier ses droits avec l'humanité, sera l'écueil des trônes de tous les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cusset, 8 pluv. II] (2)

« Aux représentants du peuple français,

La servitude la plus honteuse déshonorait encore le règne de la liberté. L'homme était trafiqué comme une vile marchandise et passait sous le joug des maîtres barbares qui l'assimilaient à la brute. Mais aujourd'hui tous les abus de la tyrannie sont détruits. Vous avez par la mort du tyran et la création de la République, consacré le triomphe de la liberté. C'était à vous qu'il appartenait également de consacrer celui de l'humanité. Qu'il était beau, qu'il était digne des législateurs de la France ce mouvement de sensibilité qui entraîna l'affranchissement des nègres. Comme nous l'avons partagé bien vivement; de quelle joie ne doivent pas être agités les cœurs des hommes vraiment libres lorsque des frères leur sont rendus! Elle est d'autant mieux sentie cette joie que l'égalité recouvre des hommes nés pour elle, de vrais sans-culottes. Immortels Législateurs la liberté que vous avez rendue aux colonies va devenir une étincelle qui bientôt embrâsera tous les peuples. L'exemple de la nation française qui sait allier avec ses droits la cause de l'humanité sera l'écueil des trônes de tous les tyrans. S. et F. »

JUGE, FOURNIER, PISSIER.

### 41

La société populaire de Castres, écrit que le rapport du comité de salut public, sur la nécessité de la guerre, a jeté l'effroi dans l'armée des conspirateurs, et ranimé l'énergie des patriotes. « La guerre! la guerre! ce cri tyrannique retentit, dit-elle, dans toute la République; c'est à coups de canon et par l'action des baïonnettes que les hommes libres doivent traiter avec les brigands couronnés: quand ils seront détruits, alors nous signerons avec tous les peuples la paix du monde sur les débris fumans des trônes » (3).

[Castres, s.d.] (4)

« Législateurs,

Le rapport du Comité de Salut public sur la nécessité de la guerre a porté l'effroi dans l'âme des conspirateurs et ranimé l'énergie des républicains.

(1) P.V., XXXIII, 457.

(2) C. 295, pl. 996, p. 61.

(3) P.V., XXXIII, 457.

(4) (3) C. 295, pl. 996, p. 62.